

formation

Titre Professionnel APH (Agent de Propreté et d'Hygiène)



OBJECTIFS

Obtenir le Titre Professionnel APH (agent de propreté et d'hygiène)



PUBLIC CONCERNÉ

Personne souhaitant devenir Agent de propreté et d'hygiène.

Avoir validé un projet professionnel dans le secteur visé par la formation.

A pré-requis équivalents, la priorité doit être donnée aux personnes reconnues travailleurs handicapés.



PRÉ-REQUIS

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire



DURÉE

525 heures



NOMBRE DE STAGIAIRES

12 maximum

SANCTION DIPLÔME

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau V (CAP/BEP) d'agent/e d'hygiène et de propreté. Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules. Vous disposez d'un délai de 5 ans, à partir de l'obtention du premier CCP, pour obtenir le titre professionnel.



Programme de la formation

La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

✓ Période d'intégration (1 semaine)

Accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation

✓ Module 1. Réaliser une prestation de service d'entretien manuel adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation (5 semaines)

Entretien manuel des locaux à usage professionnel et/ou privatif démarche centrée sur la relation de service et la satisfaction du client/usager dans le respect du cahier des charges planification de son intervention dans un site en fonction de la réglementation de l'établissement, des instructions et des règles de sécurité balayage humide des sols, entretien des parois verticales vitrées entretien manuel courant et périodique des sanitaires respect des protocoles liés à des environnements spécifiques dans les secteurs soumis à des contraintes ou normes spécifiques techniques et méthodes d'entretien manuelles conformément au protocole de bio nettoyage établi

✓ Période en entreprise (2 semaines)

✓ Module 2. Réaliser une prestation de service d'entretien mécanisé et/ou de remise en état mécanisée adaptée aux locaux, aux surfaces et à leur utilisation (4 semaines)

Lavage mécanisé ou remise en état mécanisée des sols durs, des sols souples protégés ou non et des surfaces textiles utilisation d'une auto laveuse, d'une mono brosse, ... en lien avec le cahier des charges

✓ Période en entreprise (2 semaines)

✓ Session de validation (1 semaine)